



CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 22 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACTIVITE DU GROUPE D'INTERVENTION REGIONAL (GIR) DE NOUVELLE-CALEDONIE

Le comité de pilotage du groupe d'intervention régional de Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce jeudi 21 juin 2018 au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

Créé par décision conjointe du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et du procureur général de la Cour d'appel de Nouméa et mis en place au 1^{er} décembre 2011, le groupe d'intervention régional (GIR) de Nouvelle-Calédonie a vocation à lutter contre toutes les formes d'économie souterraine liée à la délinquance organisée.

En 2017, le montant des saisies réalisées par le GIR a été de **273 millions de francs** (2,3 millions d'euros). Il s'agit de biens immeubles (53%), de comptes bancaires et produits de placement (24%), de biens mobiliers (16%) et de numéraire (7%).

Depuis sa première année d'exercice en 2012, le montant global des saisies d'avoirs criminels du GIR, dans le cadre des procédures dont il a été co-saisi, atteint la somme de **955 millions de francs** (8 millions d'euros), dont une saisie exceptionnelle de **285 millions de francs** (2,4 millions d'euros) en 2016, la plus importante jamais réalisée sur le territoire et dont la justice vient de confirmer en appel **la confiscation dans son intégralité.**

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Le résultat 2018 de l'action du GIR s'annonce également exceptionnel, avec notamment la saisie, le 28 mai dernier, de **3 millions de fracs** dans le cadre d'une affaire de revente illégale d'alcool, dont le gérant est poursuivi notamment pour blanchiment aggravé, fraude fiscale et abus de biens sociaux.

Le comité de pilotage, présidé par le haut-commissaire de la République ou son représentant et le procureur de la République, se réunit annuellement. Lors de cette réunion, les orientations du GIR pour l'année à venir ont été fixées :

- **Donner la priorité à la lutte contre la délinquance financière classique** (abus de biens sociaux, atteinte à la probité, escroqueries, abus de confiance), génératrices de forts préjudices pour les victimes et de profits conséquents pour les auteurs et **pénaliser la fraude fiscale**, par le déclenchement d'une procédure judiciaire.
- **Consolider le niveau des saisies patrimoniales**
- **Lutter contre les infractions à la législation sur les stupéfiants et contre les réseaux de vente illégale d'alcool**

Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr